

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Sylvie DUBOIS et Olivier PERVERELLI, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton du TEIL lors de Commission Permanente du 7 novembre 2016 :

4 399,78 € répartis en faveur des collèges Marcel Chamontin au Teil et Laboissière à Villeneuve de Berg, pour l'acquisition de mobilier et matériel.

3 000 € affectés à l'association Ardèche Images à Lussas au titre de l'accompagnement de leurs actions de diffusion territoriale.

254 600 € répartis au titre des Droits de Mutation 2016, en faveur des communes d'Alba la Romaine, Aubignas, Berzème, Darbres, Lavilledieu, Lussas, Mirabel, Sceautres, St Andéol de Berg, St Germain, St Gineis en Coiron, St Jean le Centenier, St Laurent S/Coiron, St Maurice d'Ibie, St Pons, St Thomé, Valvignères et Villeneuve de Berg.

7 176 € alloués à la commune de Villeneuve de Berg au titre de l'appel à projet « Mobilyco », pour l'amélioration de la circulation piétonne entre le centre-ville et l'école élémentaire publique.

11 000 € alloués au Syndicat Mixte du Vivarais Méridional au Teil, au titre de l'appel à projets « Ardèche Tourisme Horizon 2016 ».